



LIFESAVING SOCIETY®
SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

The Lifeguarding Experts
Les experts en surveillance aquatique

Société de sauvetage Canada
287, avenue McArthur, Ottawa, Ontario K1L 6P3
Téléphone : 613 746-5694
Courriel : experts@lifesaving.ca Site Web : www.lifesaving.ca

Normes de sécurité Pour les piscines et les plages au Canada Norme pour les piscines

Registres

Norme

Chaque exploitant doit conserver et signer des registres quotidiens au sujet des éléments suivants:

- La mesure de chlore résiduel libre et le chlore résiduel total dans l'eau de la piscine ou, si un composé à base de brome est utilisé, le brome résiduel total
- La teneur en pH de l'eau de la piscine
- La limpidité de l'eau de la piscine
- Tout événement relatif à la contamination de l'eau
- Le nombre total de baigneurs admis à la piscine chaque jour
- La présence et les horaires des membres du personnel
- L'eau d'appoint ajoutée à la piscine
- La vérification du téléphone d'urgence
- La vérification de l'équipement des surveillants-sauveteurs
- Toutes les situations d'urgence, les sauvetages ou les premiers soins administrés
- Les bris d'équipement et les actions entreprises pour y remédier
- L'heure de la journée où l'action a été inscrite au registre

Définitions

Propriétaire: Une personne ou une corporation qui est propriétaire d'une piscine publique.

Exploitant: Une personne désignée par le propriétaire d'une piscine publique à titre de responsable de l'exploitation de la piscine.

Justification

Les registres attestent que les contrôles appropriés sont effectués durant l'ouverture, la fermeture et les heures d'exploitation de l'installation. Ces registres démontrent que le propriétaire ou l'exploitant de l'installation est vigilant en matière d'entretien d'une eau de baignade sécuritaire.

Références

- Une variété de documents de référence disponibles sur le site Web www.canlii.org de l'Institut canadien d'information juridique, qui contient des documents relatifs aux lois et règlements de toutes les compétences législatives du Canada.

Adoption

- Approuvé en 10 avril 2012 par le Conseil d'administration de la Société de sauvetage du Canada

Avertissement

Les normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada sont établies à la lumière des recommandations de coroners et des plus récents résultats de la recherche, et reflètent les meilleures pratiques du secteur de l'aquatique au moment de leur publication ou de leur révision.

L'objectif de ces normes est d'inciter les législateurs et les propriétaires, gestionnaires et opérateurs de piscines, plages et parcs aquatiques à adopter ces normes afin de prévenir la noyade.

Les normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada ne remplacent et n'annulent aucunement les lois et règlements municipaux, provinciaux ou territoriaux et fédéraux, mais sont considérées comme étant les normes que les exploitants d'installations aquatiques doivent tenter de respecter afin d'améliorer la sécurité dans le cadre de leurs activités et de prévenir la noyade et les incidents associés à l'eau.